

COMMUNE DE JUMIGNY
Département de l'Aisne
Arrondissement : LAON
Mairie 1 place Saint Pierre
02160
JUMIGNY



Le mardi 22 septembre 2020 à 20 h 00 s'est réuni un conseil municipal sous la présidence de Monsieur Matthias CARPENTIER, Maire. Le Conseil a été régulièrement convoqué le 16 septembre 2020.

Membres présents : Matthias CARPENTIER, Hubert PAMART, Laure PAMART, Gilles DEHAYE, Jean-François DRIGNY, David VOTION

Absents : M. Dominique RUCKEBUSCH, excusé, a donné pouvoir à M. Matthias CARPENTIER.

Ce mardi 22 septembre 2020 M. le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Conformément aux articles L1414-2, D1411-4, L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Pour notre commune, en plus du Maire, 3 élus doivent être désignés, assortis de 3 suppléants.

M. le Maire rappelle que le suffrage doit se dérouler à bulletin secret, sauf si le conseil y renonce à l'unanimité.

Après appel des candidatures, M. le Maire propose au membres du conseil municipal de se prononcer sur le renoncement du vote à bulletin secret. A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de renoncer au vote à bulletin secret.

Une seule liste candidate est recensée :

Titulaires :

M. Hubert PAMART
Mme Laure PAMART
M. Jean-François DRIGNY

Suppléants :

M. Gilles DEHAYE
M. Dominique RUCKEBUSCH
M. David VOTION

Procès verbal du déroulement du scrutin :

Résultat des votes concernant la liste en présence :

7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

La composition de la Commission d'Appel d'Offres pour la commune de Jumigny est donc ainsi arrêtée :

Titulaires :

M. Hubert PAMART
Mme Laure PAMART
M. Jean-François DRIGNY

Suppléants :

M. Gilles DEHAYE
M. Dominique RUCKEBUSCH
M. David VOTION

Demande de subvention 2021 au titre du dispositif API

M. le Maire expose au membres du Conseil les projets d'investissement qui seraient à envisager pour l'année 2021.

La Mairie ne disposant à ce jour de local sanitaire, le Conseil décide de retenir l'aménagement d'un local sanitaire dans les priorités pour 2021.

Après exposé et débat, le conseil municipal **décide à l'unanimité** de :

retenir le projet "Aménagement d'un local sanitaires pour la Mairie" ,
adopter le plan de financement nécessaire à l'opération ,
solliciter une subvention auprès du département de l'Aisne au titre du dispositif API ,
s'engager à prendre en charge la partie non-couverte par les subventions.

Information sur le déploiement de la fibre optique

M. le Maire indique aux membres du conseil municipal que les travaux concernant le réseau très haut débit de fibre optique arrivent à leur dernière étape avant la commercialisation effective qui devrait avoir lieu vers la fin décembre 2020. Il s'agit de la phase de pré-raccordement qui permettra aux particuliers de se voir installer une Prise Terminale Optique dans leur domicile aux frais de l'USEDA et de ses financeurs. Cette phase de pré-raccordement devra être sollicitée auprès de l'USEDA par les habitants sur le site internet raiso02.fr entre le 28 septembre et le 11 octobre. M. le Maire organisera une réunion publique en Mairie le mardi 29 septembre 2020 à 20 heures en Mairie et des flyers seront distribués dans cette perspective.

Aucune autre question n'étant formulée et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30